

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 11 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, C FAURE, P GAILLARD, C HADDAD, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, M CEYSSON, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Procurations : 4

Votants : 43

Absents : 9

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents : A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, E. SAUGET, MF TASTEVIN, S GENEST, D BERAL, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation : 04/03/2025

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2024-2026 - Saint Etienne de Fontbellon - Réfection de la façade de l'église.

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint Etienne de Fontbellon relatif à la réfection de la façade de l'église ;
Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 4 février 2025 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne la réfection de la façade de l'église.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 18 000 € soit 30 % du montant HT du projet estimé à 60 000 €, le reste étant financé par l'Etat (40 %) et la commune (30 %).

Ces 18 000 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Etienne de Fontbellon de 233 665 €.

Le reliquat sur enveloppe sera par conséquent de 195 222,74 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 18 000 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2024-2026 à la commune de Saint Etienne de Fontbellon pour financer la réfection de la façade de l'église ;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Etienne de Fontbellon, initialement de 233 665 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 12 mars 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250311-DEL11032025-08-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025